

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 JUIN 2017

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. REVERDY. CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. GUILLERAULT. CHEVALIER-CONCHE. MESTRE

ABSENTS : M. BADAL (pouvoir à M. GUEMIN). MILLAGE (pouvoir à MME JOULIN). MME DOREAU. MME NOIR.

Secrétaire de séance : MME BRUNET

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

1 - TRAVAUX :

Monsieur le Maire donne la parole à M. CACHELEUX pour rendre compte des derniers travaux réalisés.

➤ Pont Dormant du Château:

M. CACHELEUX indique que l'entreprise Jacquet a achevé les travaux par une patine sur la surface du pont, qui ne le satisfait pas pleinement. Par ailleurs, le long du caniveau les joints n'ont pas été repris, et s'agrandissent de long en long pour finir à 4 cm de large. Par ailleurs, comme dit précédemment, les délais n'ont pas été respectés, et de ce fait, le maître d'oeuvre s'est permis d'antidater les avenants et ordre de service, probablement pour éviter que la commune leur inflige des pénalités de retard. Le Maire leur a signifié clairement son mécontentement par courrier recommandé.

Dans le château, les travaux de sécurité ont été entrepris, le sens ouvrant des portes de la salle des gardes et de la cuisine a été inversé. Les portes intérieures de la salle Mazarin ont été munies de fermetures incendie afin d'en assurer l'évacuation. Concernant l'accessibilité, un toilette a été créé. Par ailleurs, les urinoirs et toilettes ont été remis à neuf ou restaurés.

➤ Eglise:

L'accès pour personnes à mobilité réduite est maintenant terminé à l'église, seule manque la rampe.

➤ Voirie:

Deux places de parking ont été créées par marquage au sol effectué par l'entreprise Lebon Traçage. Cette demande émanait d'habitants afin de ralentir les automobilistes.

Parmi les travaux de voirie à exécuter par la communauté de communes, il reste une route des Verreaux aux Cornillats. Concernant la route de la Métairie Berger, l'entreprise Merlot a repris les travaux qui n'étaient pas conformes.

Le chemin du Biron blanc a été sévèrement élagué par un agriculteur qui a malencontreusement sectionné un câble France Télécom.

➤ Transports scolaires:

M. CACHELEUX en profite pour faire un point sur le syndicat des transports scolaires qui sera dissout avant la rentrée.

2 - RESTAURATION DU FOUR COUCHÉ:

Le Maire donne la parole à Mme GROSJEAN qui rappelle la nécessité de rénover le four couché de l'EMA CNIFOP, dénommé four Vannier de loin le plus dégradé des fours couchés de la commune. Dans cette perspective, et au regard du montant des travaux à envisager, Mme GROSJEAN propose de lancer une souscription citoyenne, par le biais de la Fondation de France, de sorte que cette opération n'engage pas la commune sur le plan financier.

Cependant, cette campagne de mécénat suppose que le projet soit porté par une structure indépendante de type associatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe énoncé.

3 - POINT SUR LE BUDGET :

Le Maire évoque la saisine par la Préfecture de la Chambre régionale des comptes, car un agent de la Préfecture a constaté des anomalies sur le budget principal et sur le budget du CNIFOP au niveau des ressources propres de la commune. En effet, sur certaines pages du budget primitif, les ressources propres apparaissent en déficit en raison d'un paramétrage informatique du logiciel qui ne reconnaît pas une imputation pourtant fournie par la trésorerie, et ce, alors même que le budget a bien été voté à l'équilibre.

Le Maire donne donc lecture des courriers de la Préfecture et de la Chambre régionale des comptes. Cette dernière demande que la commune réponde à un questionnaire très détaillé avec les justificatifs afférents dans les meilleurs délais.

4 - RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population va être effectué du 18 janvier au 17 février 2018 et qu'il convient de nommer le coordinateur communal qui sera chargé de la coordination entre l'INSEE et les agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le Maire d'organiser le recensement, et autorise le Maire à désigner Madame Amandine BOURGEOIS en qualité de coordinateur communal qui pourra être assistée en cas de besoin du personnel du secrétariat de mairie.

Par ailleurs, le conseil municipal aura à nommer prochainement les agents recenseurs, en sachant que lors du dernier recensement, il s'agissait de Lydie BONNEFOUS, Bénédicte CHAMBAULT et Sylvain STALLETTINO.

5 - QUESTIONS DIVERSES :

5 / 1 : Permanence des élections :

Le Maire souhaite faire le point sur les présences au bureau de vote lors des élections législatives:

Le 11 juin:

8h: GUEMIN-BADAL/NOIR-GUILLERAULT-CACHELEUX

12h: GROSJEAN-TOUSSAINT-BRUNET-FRUH

15h: CONCHE-REVERDY-JOULIN

le 18 juin:

8h: GUEMIN-GUILLERAULT-CACHELEUX-NOIR/TOUSSAINT

12h: REVERDY-FRUH-MESTRE-BADAL

15h: GROSJEAN-JOULIN-CONCHE-BRUNET

5 / 2 : Mise à disposition du gymnase :

Comme vu au dernier conseil, une association de parents d'élèves d'Annay-Arquian souhaite organiser un loto et sollicite l'utilisation du gymnase de la commune, l'assemblée accepte à titre tout à fait exceptionnel la mise à disposition gratuite du gymnase.

5 / 3 : Nouveaux horaires de la Poste:

En raison d'une perte de recettes, la direction de La Poste de St Amand souhaite réduire son accueil en fermant le jeudi après-midi à partir de décembre 2017. Le conseil prend acte de cette décision.

5 / 4 : Association Enfance et Loisirs:

Le Maire lit le courrier de l'association Enfance et Loisirs qui organise un séjour mutualisé entre les accueils de loisirs de Puisaye-Forterre et souhaite notamment venir à St Amand le 19 et 20 juillet. Leur demande porte sur un lieu de repli en cas de mauvais temps et sur l'accueil d'un élu lors du séjour, séjour qui sera d'ailleurs médiatisé.

Le conseil municipal désigne MM. REVERDY et GUEMIN pour l'accueil des jeunes et accorde la salle des sports comme lieu de repli.

5 / 5 : Délégation de signature:

Considérant la nécessité de distinguer l'instructeur du pétitionnaire pour les dossiers d'urbanisme, Monsieur Jean CACHELEUX est désigné en qualité de "pétitionnaire" pour les dossiers d'urbanisme que la commune doit traiter.

5 / 6 : Association RESPIRE:

Le Maire rappelle le déménagement de l'association Respire du local de l'Ancienne Boulangerie au 31 mai 2017. Cependant le bail indique que le préavis qui doit être donné avant départ est de deux mois. Suite à la demande de l'association de réduire ce préavis, le Maire propose qu'il soit ramené à un mois, permettant qu'elle quitte le local au 30 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de ramener le préavis à un mois au lieu de deux pour le départ de l'association Respire du local de l'Ancienne Boulangerie

5 / 7 : Demande de colocation :

Madame BON demande la possibilité de partager son logement en colocation. Le conseil de la trésorerie a été sollicité, qui autorise la colocation à condition de préciser dans l'avenant au bail une clause de solidarité. Le Conseil municipal accepte.

5 / 8 : Défilé de mode:

Le Maire indique qu'il a reçu de M. POIROT une demande d'autorisation de défilé lors de la Fête de la Musique et sollicite aussi qu'un vin d'honneur soit offert à ses modèles, ce que le conseil refuse, pour ne pas faire concurrence à la buvette de Ch'eux nous les fêtes.

5 / 9 : Remerciements :

Le Maire lit les courriers de remerciements reçus de Génération Mouvement, du Secours Populaire et de Ch'eux nous les fêtes pour l'octroi de leur subvention, ainsi que celui des Bouchons d'amour de la Nièvre pour la collecte des bouchons en plastique qui, recyclés, servent à créer des fauteuils handicapés.

6 - INTERVENTIONS DES ELUS:Intervention de Mme GROJEAN:

Mme GROSJEAN évoque les travaux de la commission culture réunie une fois pas mois,

Intervention de M. GUILLERAULT:

M. GUILLERAULT indique qu'un technicien de la fédération de pêche et un agent du Pôle environnement du Conseil départemental sont venus effectuer des relevés sur la Maloise à Argenoux et aux Mottes afin d'analyser l'eau, la température des fonds, de recenser les poissons, dans la perspective de créer une réserve de pêche.

Par ailleurs, concernant l'opération Argent de poche, il déplore qu'il soit impossible d'avoir une réponse du Délégué du Préfet sur la faisabilité de ce dispositif sur la commune, ce malgré les multiples messages laissés.

Intervention de M. REVERDY:

M. REVERDY propose de réfléchir au retour éventuel de la semaine à quatre jours qui semble se

profiler avec le nouveau gouvernement, et de ce qu'il adviendra des N.A.P. Il suggère qu'un sondage soit réalisé auprès des familles.

Intervention de M. MESTRE:

M. MESTRE revient sur les propos de M. REVERDY, en précisant que les animateurs du Centre social s'inquiètent effectivement de leur devenir.

Intervention de Mme BRUNET:

Mme BRUNET demande pourquoi le banc situé vers M. DAUTEL n'a pas été refait en même temps que les autres.

Elle souhaite aussi savoir quand le columbarium sera installé au cimetière, et si c'est toujours d'actualité. Le Maire lui répond par l'affirmative.

Mme BRUNET demande à quel moment ouvrira l'épicier en haut de la place du marché, ce que personne ne sait.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,
Mme BRUNET